

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 31 (1943)

**Heft:** 639

**Artikel:** Droits et devoirs de la femme suisse

**Autor:** Kammacher, E.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-264864>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Il y a une foule de choses heureuses que Dieu peut nous donner deux fois, mais il ne nous donne qu'une mère.

Mrs. BEECHER-STOWE.  
(En souvenir de la « Journée des Mères »).

<p><b>DIRECTION ET RÉDACTION</b> M<sup>lle</sup> Emilie GOURD, 17, rue Töpffer</p> <p><b>ADMINISTRATION</b> M<sup>lle</sup> Renée BERGUER, 138, route de Chêne</p> <p>Compte de Chèques postaux I. 943</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p><b>ABONNEMENTS</b> SUISSE ..... Fr. 6.— ÉTRANGER . . . 8.— Le numéro . . . 0.25</p> <p><b>ANNONCES</b> 11 cent, le mm.</p> <p>Largueur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées</p> <p>Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. À partir de Juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la semaine de l'année en cours.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## AVIS IMPORTANT

Nos abonnés, lecteurs, correspondants, collaborateurs, veulent-ils prendre note que, dès la date de la parution de ce numéro, l'adresse de la Rédaction, comme l'adresse particulière de la Rédactrice, sera de nouveau Crêts de Pregny, près Genève (Tél. 2.26.64)

et que tout envoi porté ou remis par la poste à la rue Töpffer entraînera un retard d'un courrier au minimum.

## Par l'individualisme à la solidarité

Plus on parle de solidarité nationale, professionnelle, familiale, et plus on néglige la solidarité féminine. C'est probablement que toutes ces solidarités imposées, accompagnées de slogans autoritaires et totalitaires, tendent à faire de nous, non pas un peuple d'hommes et de femmes qui pensent, qui veulent, mais un docile troupeau. Or la solidarité véritable, ce n'est ni le goût du coude à coude ni celui de l'imitation ou du nivellement par le bas. Ce n'est surtout pas le plaisir — pour d'aucuns, il s'agit bien de plaisir — de marcher dans le rang et de crier avec les autres. Il y a peut-être quelque chose d'exaltant, d'excitant à se sentir nombreux, à se sentir forts parce que nombreux et serrés. Mais je n'y vois qu'un sentiment primitif, tout instinctif et sans aucune valeur morale. Tandis que la solidarité digne de ce nom est réfléchie et volontaire. C'est une concession faite par des être responsables et conscients de leur responsabilité à la collectivité.

De ce point de vue, nous avons, semble-t-il, régressé. Il y a dix ou quinze ans, les femmes de toutes conditions avaient un sens plus net de ce qu'elles se devaient les unes aux autres. La plupart reconnaissaient qu'il y avait une question féminine, voire féministe, et qu'elle exigeait une prompt solution. Bien entendu, toutes ne s'y intéressaient pas; mais, si nos mères et nos grand-mères marquaient de l'opposition, les Femmes de ma génération n'en montraient point, ou guère. Tandis qu'aujourd'hui, parmi les jeunes surtout, c'est plus que de l'indifférence, plus que de l'opposition : une véritable hostilité. Hautement l'on blâme celles qui voudraient améliorer les lois en faveur de la femme et s'occuper des affaires publiques. Il y a une volonté déclarée de les en empêcher par tous les moyens et surtout par le ridicule, un moyen qui n'est pas neuf, mais toujours opérant.

Dans le domaine social, intellectuel ou artistique, les femmes sont souvent les unes aux autres de véritables ennemies. Si elles admirent la supériorité chez les hommes, elles ne la supportent pas chez leurs rivales. Elles préfèrent des médecins, des avocats, des écrivains ou des commerçants masculins. Elles se méfient des œuvres créées ou dirigées par des femmes. Que de suspensions injustes, que de critiques malveillantes, féminines surtout, n'a pas suscitées, il y a douze ou treize ans, la Saffa, l'Exposition du travail féminin, à Berne! Douze ou treize ans! J'ai l'air de me contredire. Eh! non. Car, malgré cette opposition, une telle manifestation fut possible. Dans l'état actuel des esprits, le serait-elle encore?

Il faut dénoncer ici la réaction que nous subissons depuis quelques années dans tous



Cliché Mouvement Féministe

...Si tous les enfants du monde voulaient se donner la main...

## Pour le jour de la bonne volonté 18 mai 1943

Cette année à nouveau, et avec une vaillance qui reflète sa foi en l'avenir, l'Union Mondiale de la Femme pour la Concorde internationale publiée, sous le patronage de la Société pédagogique de la Suisse romande et de l'Association suisse pour la S. d. N., son petit journal La Jeunesse et la Paix du Monde, Journal destiné, on le sait, à célébrer cette première Conférence de la Paix, convoquée à La Haye, le 18 mai 1899, quand le monde d'alors n'avait aucune idée des monstruosités abominables que les générations futures devraient vivre; et pendant bien des années cet anniversaire fut célébré par ce Message des enfants du Pays de Galles envoyé, puis radiodiffusé aux enfants de tous les pays du monde pour leur inspirer la solidarité et l'amitié.

Mais depuis deux ans, période de terribles bombardements sur la Grande-Bretagne, ce Message a cessé de paraître, et le plus grand nombre de ceux auxquels il était adressé sont maintenant des réfugiés, des exilés et des orphelins. Mais l'espoir demeure vivace, et « Coude à coude et cœur à cœur » comme le disent Juliette Farny et J. Pougatz, dans un chant déjà en train

de faire le tour du monde, des éducateurs, des mères, des jeunes, des idéalistes travaillent à semer dans les cœurs d'enfants cette graine de la « Bonne volonté », sans laquelle il n'y a pas de monde nouveau possible. C'est pourquoi nous saluons ici avec reconnaissance la publication à nouveau, et malgré des difficultés et des frais dont on se doute, de ce petit journal édité simultanément en Suisse romande et allemande, et en souhaitons la diffusion aussi large que possible : l'an dernier, son chiffre de tirage n'avait-il pas monté, rien que pour la Suisse romande, de 15.000 exemplaires avant la guerre à 24.000! Ajoutons que, soit l'édition de langue allemande, surtout consacrée à venir en aide à la misère des enfants de tant de pays, soit l'édition de langue française, qui publie des contes, dont l'un de Maurice Kues, des vers de Mme H. Kocher, ouvre des concours, etc., etc. se présentent fort bien et font joyeusement appel au cœur et à l'ardeur de leurs petits lecteurs. Bonne chance!

1 Le N°: 10 ct. Réduction pour 25 ex.: 7 ct. et pour 100 ex.: 5 ct. (port en sus). Adresser les commandes à l'Union Mondiale de la Femme, 37 quai Wilson, Genève (compte de chèques postaux I. 974), ou à l'Imprimerie de la Tribune de Genève, 42, rue du Stand.

les domaines de la vie. En matière de féminisme, elle s'accorde avec l'égoïsme et l'insouciance. D'où l'adhésion générale qu'elle a rencontrée. Rien de plus commode, en effet, rien de plus facile que de se replier sur soi, de s'enfermer en toute bonne conscience dans son cercle de famille, dans son orgueil de classe, dans son confort et son indifférence à l'égard de ce qui ne nous touche pas directement. Il n'est que de ne rien dire et de ne rien faire... ou de jeter quelques boutades à l'endroit des « suffragettes » — un terme déjà bien démodé — ou des « émancipées ». On est sûr de se tailler un succès et de passer pour une femme d'esprit.

Reconnaissons cependant que, par la faute de certaines, une confusion s'est établie. L'émancipation que nous réclamons et qui est

à peine amorcée, c'est une affaire sérieuse, comportant des devoirs et des tâches nouvelles bien plus que des licences et des droits. Comme tous les esclaves qu'on libère, les femmes modernes n'ont vu d'abord que la liberté conquis, sans comprendre que cette liberté engageait leur responsabilité. Se teindre les ongles et les cheveux, porter des pantalons et des shorts ou d'intérieur, fumer la cigarette et s'exhiber sur les plages en des déshabillés souvent plus affligeants aux yeux des peintres qu'aux yeux des moralistes, ce n'est pas s'affranchir. C'est au contraire s'asservir davantage aux désirs, aux plaisirs de l'homme. Il n'est pas surprenant que ceux-là même pour qui l'on déploie tant d'appâts et de sagesse agüichant se prennent à en rire ou s'en dégoutent. Par extension, et confusion, ils

jugent les femmes incapables de s'occuper d'affaires sérieuses. On observe généralement que les hommes qui réclament pour le sexe faible l'égalité des droits politiques ne sont pas seulement des cœurs généreux, mais encore les maris ou les fils de femmes remarquables qui ont su leur inspirer du respect.

(A suivre) Dorette BERTHOUD.

## Droits et devoirs de la femme suisse<sup>1</sup>

Les études, articles, ou ouvrages plus importants, traitant du statut de la femme en droit suisse sont encore assez rares. Il faut donc saluer d'autant plus vivement chaque parution nouvelle qui touche à ce domaine et qui contribue à renseigner d'une façon plus complète, le public et tout particulièrement le public féminin.

La thèse de M<sup>lle</sup> Köppli est d'autant plus intéressante qu'elle paraît à un moment où les principes démocratiques, et notamment les libertés individuelles, liberté de la presse, liberté de commerce, liberté de conscience, liberté d'association, droit d'établissement, droit d'association, etc., etc. sont de plus en plus contestés et oubliés en maintes occasions par nos plus hautes autorités. Aussi est-il bienfaisant de voir une juriste reprendre une à une toutes ces libertés, puis en analyser tous les détails, en développant toute la jurisprudence et les commentaires auxquels elles ont donné lieu. Comme ces libertés sont conférées aussi bien aux femmes qu'aux hommes, celles-ci ont un intérêt particulier à les voir se conserver intégralement. Deux de ces libertés sont tout spécialement vitales pour les femmes: c'est tout d'abord, le droit d'établissement et notamment le droit d'établissement de la femme mariée; puis la liberté du commerce ou d'exercice d'une profession. C'est aussi à ces deux droits que l'auteur consacre la plus grande place.

L'Etat a-t-il le droit de refuser des papiers ou l'établissement à une femme qui, pour une raison ou pour une autre, ne vit pas avec son mari, alors qu'aucune décision judiciaire ne l'autorise à vivre séparée? L'expulsion du mari s'étend-elle à la femme et aux enfants? La femme mariée a-t-elle accès à toutes les professions commerciales, ou libérales? Autant de questions auxquelles on ne saurait répondre avec assez de netteté et de pertinence dans le cadre d'un compte rendu aussi rapide et forcément incomplet.

Le problème du droit de cité, c'est-à-dire de la nationalité de la femme suisse, et tout particulièrement de la femme mariée, est également exposé par l'auteur en tenant compte des plus récents arrêtés fédéraux.

Quant aux droits politiques octroyés aux femmes suisses, M<sup>lle</sup> Köppli a tôt fait d'en faire le tour! et c'est bien plutôt à l'historique de toute la lutte des femmes suisses pour obtenir ces droits qu'elle est encore obligée de se livrer. Les féministes trouveront rassemblés dans ces pages, tous les renseignements utiles à leur documentation de conférencières. Les échecs subis pas plus que les modestes gains de terrains conquis dans ce domaine ne sont passés sous silence.

Mais comme l'annonce le titre de son ouvrage, « Des droits et des devoirs de la femme en droit suisse », l'auteur n'a pas entendu passer en revue les droits des citoyennes seulement, mais aussi leurs obligations, leurs charges à l'égard du pays. Contrairement aux droits, ces devoirs sont à peu de chose près les mêmes que pour les citoyens. Devoir de fidélité envers la Confédération, devoir d'obéissance envers les mesures décrétées, paiement de l'impôt, devoir de témoigner en justice, service militaire... Ce dernier devoir qui était réservé aux citoyens seuls, jusqu'ici, a cependant été étendu à certaines catégories de femmes, fonctionnaires, médecins, infirmières, etc... D'autres ont sollicité d'elles-mêmes ce devoir et deviennent dès ce moment soumises à toutes les obligations qui en découlent.

Souhaitons donc à ce nouvel ouvrage, d'être

<sup>1</sup> ELIS. KÖPPLI, Dr. en droit; *Des droits et devoirs de la femme en droit public suisse* (en allemand) Zurich 1943.

## LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.

Médecin-chef: Dr. H. Müller.

Cures de repos

## IN MEMORIAM

## Mme Luthy-Zobrist

Avec Marthe Luthy-Zobrist, décédée le 15 avril à Berne, à l'âge de 64 ans, notre pays a perdu une femme de grande valeur, une organisatrice remarquable, qui présidait la puissante Union féminine des arts et métiers, laquelle compte 45 sections dont 6 en Suisse romande (La Chaux-de-Fonds, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Val-de-Travers).

Marthe Zobrist débuta très modestement comme petite couturière dans le canton de Zurich; elle avait épousé un facteur dont elle eut trois enfants; veuve de bonne heure, elle peina durement pour élever sa famille et connut ainsi les difficultés que rencontrent les femmes pour gagner leur vie. Elle dut constater bien vite les lacunes de l'instruction des femmes dans les métiers: leur formation professionnelle, leurs relations professionnelles étaient insuffisantes; avant toutes choses leur manquant la solidarité indispensable. Les femmes devaient cesser d'être des concurrentes pour devenir des collègues, ainsi que cela existait déjà dans d'autres professions. C'est ainsi que Mme Luthy fut amenée à fonder, à Winterthur, la première association de couturières. Lorsqu'en 1920 furent institués les examens fédéraux pour les professionnelles, elle apporta à cette organisation ses expériences et la clarté de ses vues.

Trois ans plus tard, elle prenait la direction de l'Union féminine des Arts et Métiers, à qui la loi fédérale sur la formation professionnelle donna une forte impulsion, de même que la loi

Exposition nationale du Travail féminin (Saffa), à Berne, en 1928. Mme Luthy fut nommée commissaire pour la section des arts et métiers; elle se fixa alors à Berne et ne quitta plus la ville fédérale. Après la Saffa et grâce au bénéfice laissé par celle-ci, elle put créer un Secrétariat central qui assume de nombreuses tâches et qui est appelé à rendre de plus grands services encore dans l'avenir. Que l'on pense aux 40 métiers où travaillent des femmes! Que l'on pense au perfectionnement de la formation professionnelle, à l'amélioration de la situation économique des travailleuses comme des petites patronnes! on comprendra alors l'importance de cette branche de l'activité nationale! C'est le grand mérite de Mme Luthy d'avoir entrepris cette tâche, et de l'avoir menée à bien en indiquant la voie à suivre à celles qui reprendront le flambeau.

Mme Luthy a siégé dans la Commission d'étude de la loi fédérale sur la formation professionnelle; elle faisait partie du Comité central de la puissante Union suisse des Arts et Métiers; elle en était même membre d'honneur. Cette femme d'élite se distinguait par son esprit clair, par sa vive compréhension des choses; elle ne se satisfaisait pas de vains discours, mais a défendu sans relâche et inlassablement les intérêts de la femme dans les métiers. Elle a combattu aussi le bon combat par la plume dans bien des journaux, où elle a défendu la cause de la femme professionnelle et réclamé l'égalité des droits politiques.

Par son activité, par son influence, par le rôle de premier plan qu'elle a joué dans la vie économique du pays, elle mérite de figurer dans la galerie des femmes d'élite qui, exposée d'a-

bord à la Saffa, se trouve maintenant à la Bibliothèque nationale à Berne. S. F.

## Ernest Cérésole

Le 27 avril, la mort a emporté à Berne en la personne du Colonel Ernest Cérésole un homme qui réunissait de la façon la plus heureuse les dons de l'intelligence et du cœur. Sa nature courtoise et aimable, son jugement sûr et ses connaissances juridiques solides attiraient la confiance, et nombreux sont ceux qui ont trouvé en lui un ami et un conseiller dévoué.

La presse a relevé son activité si variée, tant militaire que civile, ainsi que ses fonctions internationales de juge aux Tribunaux mixtes du Caire. Mais, en plus de ces occupations professionnelles, M. Cérésole a toujours mis ses forces au service des causes bonnes et justes — organisation et surveillance de camps pour le service civil, activité étendue pour les internés polonais en Suisse, notamment.

Sa largeur d'esprit et son besoin de justice faisaient tout naturellement de M. Cérésole un féministe convaincu. C'est ainsi qu'en 1923, appelé comme expert à la Commission fédérale pour la révision de la loi sur l'assurance-maladie, il lutta passionnément pour assurer aux femmes une situation aussi équitable que possible dans le nouveau projet de loi. Il accepta avec plaisir, dans la suite, sa nomination de membre d'honneur de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, qui lui fut offerte en reconnaissance de son précieux appui.

Nous vouons à M. Cérésole un souvenir ému et reconnaissons et nous n'oublions pas ce qu'il a été pour nous.

A. LEUCH.

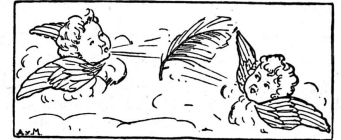
## GANT D'OR

M<sup>me</sup> BLANC - 23, rue du Rhône  
Qualité - Prix raisonnables

le retour de leurs parents, sous la garde vigilante de charmantes jeunes filles.

Que de regrets n'éprouvons-nous pas à ne pouvoir citer les noms de tous ces artistes de la Suisse romande qui exposent de vraies merveilles, soit dans le groupe de la céramique, des arts appliqués, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'horlogerie, soit dans celui du livre, pour n'en citer que quelques-uns et où tant de femmes, véritables artistes et fées de l'ingéniosité et du bon goût, trouvent de l'occupation! Disons seulement pour résumer qu'une visite à la Foire s'impose et profite à tous.

M. S.



## DE-CI, DE-LÀ

## La première „menisière“ suisse.

La première «menisière» suisse, M<sup>lle</sup> Gerda Eichenberger (Beinwil), vient d'obtenir le diplôme argovien de fin d'apprentissage. Elle a été classée première de tous les candidats. A l'occasion de l'assemblée annuelle de la Société argovienne des maîtres menuisiers-ébénistes, une varlope d'honneur a été remise à la jeune lauréate.

## Anniversaires

## Ecole sociale de Lucerne

L'année 1918, quatrième et dernière année de guerre mondiale, a vu surgir — et cela est un signe assez réjouissant pour que, en cette année quatrième année de guerre également mondiale, nous vivions cet exemple! — toute une floraison d'œuvres et d'institutions variées, qui ont si bien pris leur place et leur utilité dans nos habitudes que nous sommes tout étonnées de les voir célébrer — seulement? ou déjà? — au cours de cette année 1943 l'anniversaire de leurs premiers vingt-cinq ans! De ce nombre est l'Ecole sociale-charitable de Lucerne, à laquelle notre confrère, Die Katholische Schweizerin, a consacré un numéro spécial, illustré de portraits.

Nous y retrouvons, en effet, des figures connues: la première présidente de la Ligue suisse des femmes catholiques, Emilie Gutzwiller (Bâle),

répandu largement, afin d'éclairer les principales intéressées sur le sort que leur réserve une partie de nos lois.

E. KAMMACHER, avocate.

## Les femmes à la Foire suisse d'échantillons

Il n'est point exagéré d'affirmer que si la manifestation nationale de 1943 est la synthèse du labeur et de la production suisses, elle est placée, cette année, sous le signe de la Centrale fédérale de l'économie de guerre, car nous rencontrons partout, exprimé de façon tangible, symbolique, allégorique, voire technique le slogan impressionnant: «Du travail et du pain», idée dominante de l'exposition. Conçue d'après les plans du Dr. H. Hofmann, professeur à l'E.P.F. et architecte en chef de la «Landi» d'heureuse mémoire, cette démonstration a trouvé un cadre vraiment idéal dans la Foire suisse, avec ses multiples produits dus à l'ingéniosité nationale, à l'harmonieuse collaboration de l'économie privée

et de l'économie de guerre, en vue de maintenir le ravitaillement du pays et le degré d'occupation de ses diverses branches économiques. Afin de réserver à l'industrie et à l'artisanat leur place accoutumée, l'économie de guerre a utilisé l'espace aérien pour illustrer ses principes, ses directives, ses intentions et ses tâches.

Si toute importation de laine et de coton brut est pratiquement suspendue, il a été néanmoins possible, grâce à la constitution de stocks et à la création de l'industrie de la fibre, de prévenir un chômage massif des ouvriers et employés des diverses branches de l'industrie et du commerce des textiles. En effet, combien d'articles magnifiques, dont le laïc a peine à comprendre ce que sont seulement des produits de remplacement ou des succédanés! ne sont-ils pas offerts à l'admiration des visiteurs? Aidés et soutenus par notre importante industrie chimique, si justement réputée dans le monde entier, les textiles présentent des laines superbes, de beaux tissus de tous genres et pour tous usages; la «Mode» est extrêmement bien repré-

sentée et les modèles choisis avec goût. Les articles, ustensiles et produits ménagers tiennent une place fort importante à la Foire et plus d'un appareil ou une machine contribuant à faciliter le travail de la femme, à économiser gaz et électricité, à ménager le combustible, sollicitent notre attention. Avoir un foyer agréable et confortable n'est-ce pas la rêve de toute femme? La Foire nous en donne, par ses innombrables et belles installations, mille idées suggestives pour l'arranger et l'ornier jusque dans ses moindres détails.

Des démonstrations aussi nombreuses qu'intéressantes et instructives orientent sur l'emploi de produits nouveaux, permettant de réaliser des menus aussi substantiels et variés que nourrissants et économiques. Au stand de la «Commission féminine pour les questions économiques», les ménagères et les mères trouvent de nombreuses brochures publiées par l'Office fédéral du ravitaillement et qui s'intitulent: *Peu de graisse, peu d'huile. La femme suisse et l'approvisionnement du pays. Caisse norvégienne. Peu de sucre. Emploi des concentrés. Lettre à une mère*, etc., etc.

Le Comité international de la Croix-Rouge présente de façon remarquable les différentes branches de son activité bienfaisante, tandis qu'à l'entrée du Palais de la Foire une grande vasque sollicitée les libéralités des visiteurs. Mentionnons que, pour la première fois, une garderie d'enfants qui ne manquera pas de rendre des services signalés a été installée par la Maison Nestlé, et dans laquelle les petits pourront attendre, au milieu des jeux et des jouets,

que pour notre pays. Mais, je le suppose, estimant que le fait d'avoir été mariées, bien que se trouvant actuellement seules, crée pour une bonne partie de celles-là une mentalité différente, c'est seulement la femme célibataire dont M<sup>lle</sup> Huguenin étudie la psychologie et la situation de façon très attachante.

Voit-elle trop en noir les éléments de ce problème? Son commerce fréquent avec des psychologues qui sont essentiellement des psychiatres ne lui fait-il pas considérer trop souvent la femme seule surtout comme une démoralisée, une révoltée, une névrosée? C'est ce que chacune de nous, passant en revue les types différents de femmes seules qui l'entourent, peut vérifier pour son compte — et je n'en doute pas, peut s'inscrire en faux contre l'affirmation cruelle autant qu'unilatérale du Dr. Tournier,<sup>2</sup> lorsqu'il écrit que le «célibat féminin est un acte de désobéissance de la femme», et celle-ci «un phénomène raté de l'évolution...» Non: et M<sup>lle</sup> Huguenin le relève elle-même, nous ne sommes pas menacées, comme le craint un autre psychologue, C.-C. Jung, «par une armée de femmes seules qui voudraient être mariées, et qui troubleraient les unions régulières pour ne pas renoncer à l'amour»; nous connaissons toutes, nous citons toutes aussi des femmes qui, comme elle le dit fort bien, «cherchent avec un courage, une dignité, un désir de vérité admirables une solution au problème de leur vie».

Ce problème — la fréquence du célibat

féminin — quelles en sont les causes? Je pense que M<sup>lle</sup> Huguenin, comme un trop grand nombre de ceux qui ont, ces derniers temps, parlé ou écrit sur des sujets connexes, n'a pas accordé à la statistique toute l'attention qu'elle mérite, car le fait brutal «et qui à toujours raison» lui aurait prouvé du premier coup et avec une netteté aveuglante qu'un surnombre féminin aussi considérable rend mathématiquement impossible à toutes ces femmes de se marier! Mais ce serait d'autre part faire preuve d'un esprit aussi simpliste que les psychiatres ci-dessus mentionnés que de ne pas reconnaître les autres causes d'ordre économique, moral, individuel aussi, qui concourent à ce résultat. Causes d'ordre économique: et M<sup>lle</sup> Huguenin relève que les conditions si difficiles de la vie actuelle, encore compliquées par certaines exigences de confort et de plaisir, ne poussent pas à la création de foyers. — Oui, certes... et cependant, alors que tant de moralistes s'en vont répétant ce cliché-thèse, ne pouvons-nous pas citer nombre de jeunes couples, dont les femmes, bien davantage que leurs mères et leurs grand-mères, mettent sans aide aucune vaillamment elles-mêmes la main à la pâte, leur ménage étant grandement facilité d'autre part du fait justement de tous ces perfectionnements modernes que nos censeurs blâment comme un luxe inutile! Comme quoi il est presque impossible de se satisfaire d'un seul aspect d'un problème!

Je préfère trouver sous la plume de M<sup>lle</sup> Huguenin cette autre explication très justement observée: depuis que la femme sub-

vient elle-même à ses propres besoins et ne compte plus sur un père ou un mari pour assurer son entretien, le type féminin s'est considérablement affiné, si bien que la femme est souvent supérieure à l'homme du même milieu par son intelligence et son sens pratique. Dès lors, la jeune fille croit déchoir en épousant un jeune homme de sa condition, mais moins affiné, et qui, par surcroît, gagne moins d'argent. Du fait qu'elle gagne sa vie, la femme éprouve un sentiment d'indépendance à l'égard de l'homme, elle voit ce qu'elle perdrait en se mariant, et ne voit pas trop ce qu'elle y gagnerait... M<sup>lle</sup> Huguenin relève aussi avec raison que c'est surtout chez la femme cultivée que fleurit la fierté de faire seule sa vie sans rien devoir à l'homme, que c'est chez elle que se trouve la crainte d'avoir à renoncer à un talent, à des dons, à une carrière, la peur même de devoir sacrifier dans le mariage ce qui lui est le plus précieux: sa personnalité. Ce sont là des expériences individuelles qui honorent celles qui les éprouvent, et il faut aussi reconnaître notre auteur de les avoir ainsi mises en lumière avec autant de compréhension et de respect.

C'est aussi avec une délicatesse dont on peut lui savoir gré qu'elle a touché un sujet brûlant: la vie conjugale, comprise, non pas comme une union des corps qui laisse les âmes étrangères, mais comme la relation la plus élevée qu'il soit donné à l'homme et à la femme de vivre... «A cette femme-là, nous dit-elle, le mariage bourgeois, tel qu'il était réalisé hier encore, ne suffit plus: quoi d'étonnant que la femme évoluée hésite à s'en-



## Les femmes et les livres

## La femme seule

Récemment, quelques groupes d'Unions chrétiennes de jeunes filles ont abordé avec beaucoup de franchise, dans leur petit journal *Vaillance*, le problème de la femme célibataire. Je voudrais les engager, pour poursuivre cette étude, comme je voudrais y engager toutes celles de mes lectrices que préoccupent des questions d'ordre sociologique et moral aussi bien que féministe, à étudier le chapitre très fouillé que, dans son dernier volume, *La femme devant son destin*,<sup>1</sup> M<sup>lle</sup> Elisabeth Huguenin consacre à ce problème.

Certes, si nous suivions les catégories de l'état-civil, nous devrions comprendre aussi sous ce terme de «femmes seules», non seulement les célibataires, mais toutes celles qui sont veuves, divorcées, abandonnées, et nous arriverions de la sorte au total imposant d'environ 150.000 femmes en surnombre, rien

<sup>1</sup> Elisabeth Huguenin: *La femme devant son destin*. Ed. La Baconnière, Neuchâtel, 1 vol. 1942. Prix: 4 fr. 75.

<sup>2</sup> *Pierres d'angle de la reconstruction nationale*, Delachaux et Niestlé, éd. Neuchâtel.

## HOTEL COMTE

VEVEY - LA TOUR

Confort - Belle situation - Jardin

## La Résidence

11, Florissant - Genève

Hôtel - Restaurant - Bar  
Grands et Petits Salons pour Réceptions  
G. E. LUSSY, Directeur